

RAPPORT ANNUEL 2016



SOPFEU
Société de protection
des forêts contre le feu

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Mot du président | 1 |
| Conseil d'administration et conseils régionaux | 2 |
| Rapport du directeur général | 3 |
| Statistiques des incendies | 10 |
| Organigramme des directions et des services | 11 |
| Rapport de la directrice des services administratifs | 12 |
| Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers audités | 15 |



MOT DU PRÉSIDENT



Charles-André Préfontaine,
ing. f., MBA
Président du conseil
d'administration

De façon générale, la saison de protection 2016 a été favorable pour les forêts québécoises. Ainsi, dès le mois de mai, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a été en mesure de répondre favorablement à des demandes de prêt de ressources provenant de l'Alberta.

En juin dernier, les membres du conseil d'administration ont approuvé le « Plan stratégique 2016-2019 », démontrant ainsi une volonté à poursuivre leurs engagements en matière de protection des forêts contre le feu.

De nombreux efforts ont également été investis afin de mener à terme l'étude d'optimisation des processus de la Société. La mise en place d'un comité d'orientation – composé de deux représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de trois membres de l'industrie et du directeur général de la SOPFEU – s'inscrit dans cette voie. Ce comité s'est rencontré à six reprises durant l'étude, ce qui lui a permis de déterminer les principales balises, d'orienter les intervenants, de suivre l'évolution des travaux et de demander des précisions sur les résultats présentés. L'implantation des recommandations découlant de cette étude s'amorcera dans la prochaine année.

La situation économique actuelle affecte toujours l'ensemble des membres de la SOPFEU. En décembre, le conseil d'administration a adopté un gel de la cotisation pour l'année à venir. Les recommandations qui seront mises en place au cours des prochaines années permettront de réaliser des économies tout en maintenant un niveau de protection acceptable.

L'année 2017 sera à son tour bien remplie pour les membres du conseil d'administration qui se pencheront sur la nouvelle structure corporative. Des travaux se poursuivront afin de mettre en place une structure de financement qui répondra davantage aux besoins de la SOPFEU.

De plus, les discussions reprendront pour le renouvellement des conventions collectives de travail qui viendront à échéance le 31 décembre prochain.

Au terme de ma présidence, je désire remercier la direction et le personnel de la SOPFEU ainsi que nos partenaires, membres, collaborateurs, administrateurs et tous ceux et celles qui siègent aux conseils régionaux de protection. De plus, je me dois de mentionner le soutien des membres du comité exécutif.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Préfontaine', written in a cursive style.

Charles-André Préfontaine
Président du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEILS RÉGIONAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2016



Charles-André Préfontaine
Président
Produits Forestiers Résolu
Canada Inc.



Geneviève Labrecque
Vice-présidente
Tembec Témiscaming



Pierre Cormier
Produits Forestiers Résolu
Canada Inc.



Marie-Claude Lambert
Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs



Nathalie Morin
Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

Simon Beaudoin
Produits Forestiers Résolu Canada Inc.

Nadyre Beaulieu
Produits Forestiers Résolu Canada Inc.

Maryse Bélanger
Scierie Landrienne

Daniel Bourgault
Tembec Usine Béarn

Jacinthe Brisson
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Richard Caissy
Produits Forestiers Temrex s.e.c.

Michel Deshaies
Barrette Chapais Ltée

Julie Fortin
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Guy Hêtu
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Marc Lauzon
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Guy Lavoie
Produits Forestiers Arbec Inc.

Marco Trudel
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Gaétan Vallée
Groupe Lignarex Inc.

Membres du comité exécutif

Membres de la direction siégeant au conseil d'administration

François Lefebvre
Directeur général

Chantal Savoie
Directrice des services administratifs
Secrétaire et trésorière

CONSEILS RÉGIONAUX DE PROTECTION DES FORÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2016

QUEST

Geneviève Labrecque, présidente
Tembec Témiscaming

Simon Beaudoin, vice-président
Produits Forestiers Résolu Canada Inc.

Maryse Bélanger
Scierie Landrienne

Claude Dionne
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Guy Hêtu
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CENTRE

Michel Deshaies, président
Barrette Chapais Ltée

Jimmy Pronovost, vice-président
Groupe Rémabec Inc.

Jacinthe Brisson
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Pierre Cormier
Produits Forestiers Résolu Canada Inc.

Philippe Grenier
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

EST

Charles-André Préfontaine, président
Produits Forestiers Résolu Canada Inc.

Guy Lavoie, vice-président
Produits Forestiers Arbec Inc.

Richard Caissy
Produits Forestiers Temrex s.e.c.

Mathieu Cyr
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Marc Lauzon
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



François Lefebvre, ing. f., M.Sc.
Directeur général

PORTRAIT DE LA SAISON

ZONE DE PROTECTION INTENSIVE

Avec un total de 502 incendies et de 782 hectares de forêt brûlés en « Zone de protection intensive », la saison 2016 n'a pas connu de grande période de débordement. Malgré des indices propices à la facilité d'allumage, le nombre d'incendies est comparable à la moyenne des dix dernières années et les superficies affectées demeurent grandement en dessous.

Au cours de la saison, plusieurs anomalies météorologiques sont survenues dans le sud du Québec. À l'inverse du reste de la province, les températures y ont été plus élevées et les précipitations de moindre importance. Par ailleurs, le mois d'août a été marqué par des précipitations déficitaires accompagnées de températures plus chaudes que les normales, et ce, pour l'ensemble du territoire.

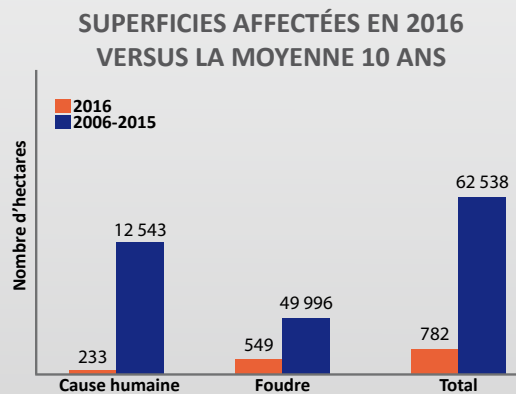
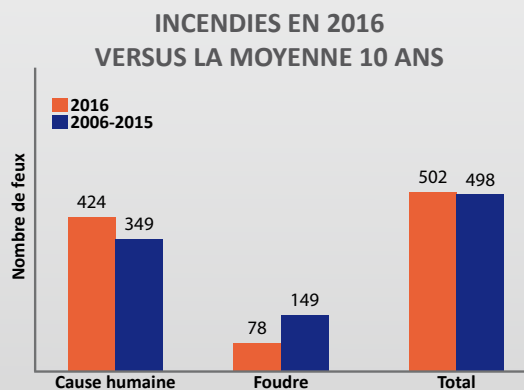
L'action humaine a été responsable de 84 % des incendies. Pour leur part, les foyers allumés par la foudre ont affecté 549 hectares, soit 70 % des superficies touchées. La journée la plus active de la saison est survenue le 20 juin alors que 33 incendies étaient en activité dans la « Zone de protection intensive ».

MESURES PRÉVENTIVES

À deux occasions, les conditions ont amené la SOPFEU à mettre en place des mesures préventives de niveau 2. Du 17 au 21 juin, pour un total de cinq jours, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité (IFCO) a été appliquée simultanément avec une restriction de travaux en forêt (RTF). Par la suite, du 11 au 13 juillet, une IFCO a été décrétée pour la portion ouest de la « Zone nordique ».

Également, un comité a été mis en place afin d'évaluer les procédures existantes lors de la mise en application de certaines mesures préventives. Ce comité, formé de huit personnes – deux membres de l'industrie forestière, trois personnes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et trois employés de la SOPFEU – s'est penché sur la question et a émis des recommandations qui répondront aux préoccupations soulevées par des membres.

| TYPE DE TERRITOIRE | AU 1 ^{ER} JANVIER 2016 | |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------|
| | HECTARES | POURCENTAGE |
| FORÊTS PUBLIQUES ALLOUÉES | 33 844 788 | 74,84 % |
| GRANDES PROPRIÉTÉS PRIVÉES | 2 182 016 | 4,83 % |
| FORÊTS PUBLIQUES NON ALLOUÉES | 9 195 682 | 20,33 % |
| SUPERFICIE TOTALE PROTÉGÉE | 45 222 486 | 100,00 % |



ZONE NORDIQUE

En juillet, la « Zone nordique » a connu une courte période de sécheresse qui a favorisé l'éclosion de feux après le passage d'orages. Durant ce mois, 80 incendies de foudre y ont été allumés. Sur ce territoire, 29 des 100 incendies découverts ont été combattus, dont deux situés en « Zone tampon ». Au total, 24 feux ont nécessité une intervention des avions-citernes.

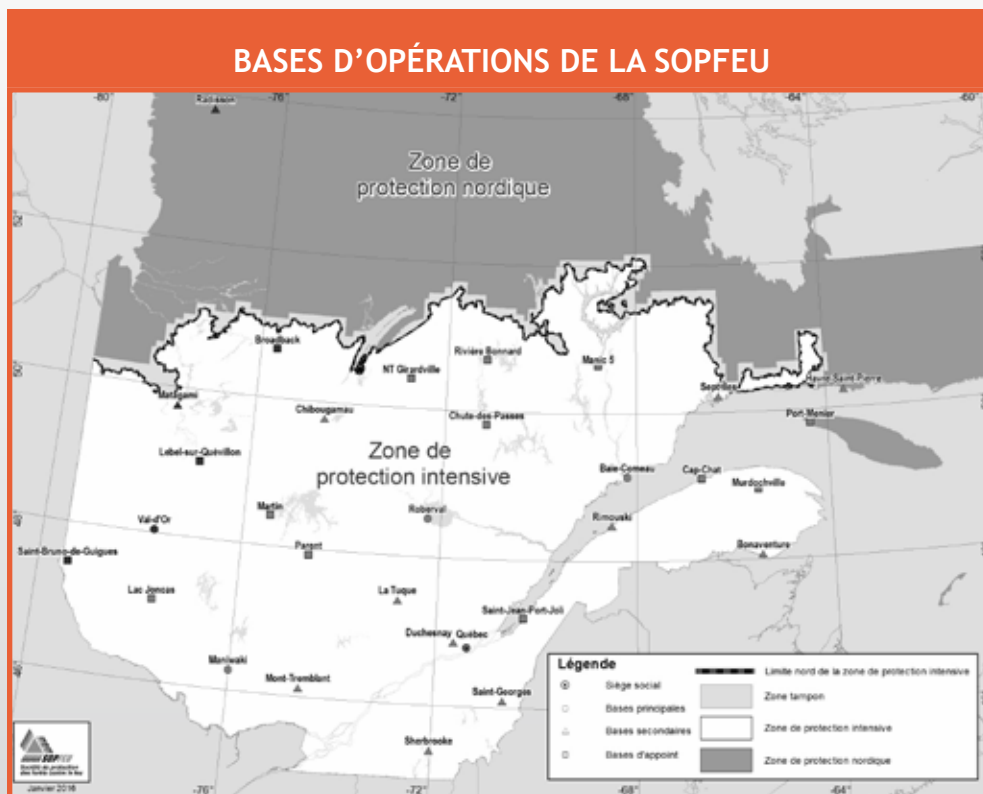
Le « Plan spécial de protection » démontre les bénéfices d'une concertation plus grande sur ce territoire. En effet, lors de la période d'activité qui a eu lieu entre le 8 et le 14 juillet, l'intervention et la mobilisation des ressources nécessaires ont été facilitées et efficaces.

En prévention, cinq études de vulnérabilité ont été réalisées afin de déterminer les risques auxquels faisaient face certaines communautés ou infrastructures. La formation « Premier intervenant », dont l'objectif est de permettre aux brigades d'incendies locales d'intervenir sur des débuts d'incendie de forêt, a été donnée à 125 personnes dans quinze communautés et lieux de travail en « Zone nordique ». Un atelier Intelli-feu a été tenu les 27 et 28 avril auquel 28 personnes ont participé. Elles ont été formées aux principes d'auto-protection contre les incendies de forêt.

PRÊT DE RESSOURCES

En vertu de l'Accord d'aide mutuelle lors d'incendies de forêt au Canada et d'une entente avec la Northeastern Forest Fire Protection Commission (NFFPC), le Québec a répondu favorablement à sept demandes d'assistance et a demandé des ressources extérieures à une occasion.

Le feu de Fort McMurray en Alberta a amené la SOPFEU à prêter des ressources hâtivement en saison. Dès le 5 mai, quatre avions-citernes se sont envolés pour prendre part aux opérations dans l'ouest du Canada. Moins d'une semaine plus tard, c'était au tour de 44 pompiers de s'y rendre. Également, trois membres du Service de la prévention et de l'information sont allés soutenir le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) dans ses opérations.



Au cours de la période du 13 au 19 juillet, la SOPFEU s'est vue dans l'obligation de faire appel à des ressources extérieures. À cette occasion, 42 pompiers forestiers, provenant du Maine et du New Hampshire, sont venus collaborer aux travaux de suppression sur la Côte-Nord. Au même moment, des incendies en « Zone nordique » demandaient l'intervention de plusieurs pompiers forestiers.

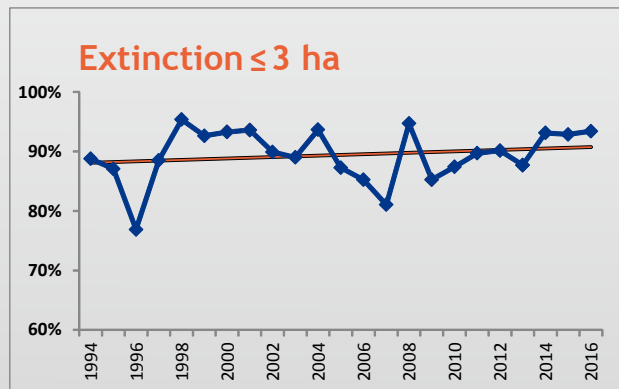
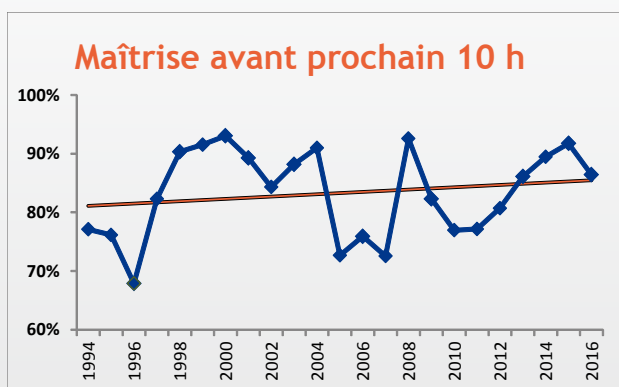
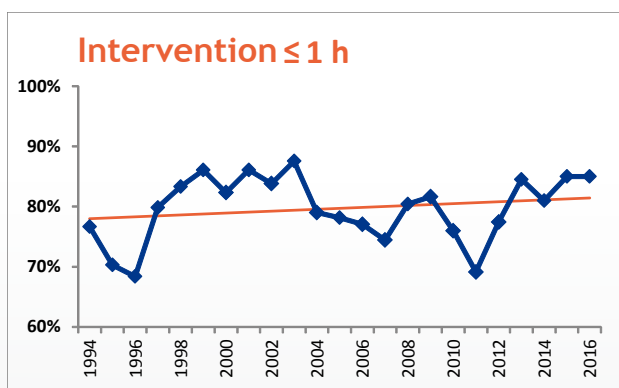
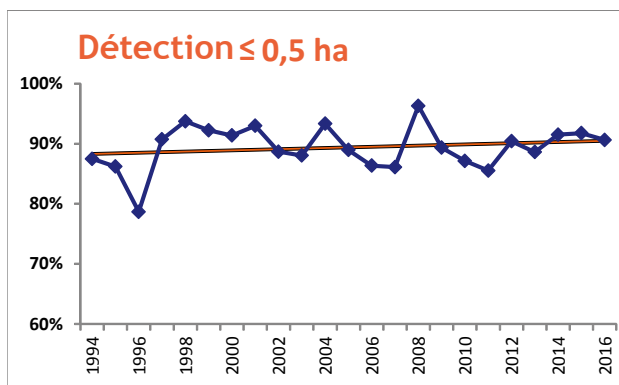
Le 9 août, c'est vers la Nouvelle-Écosse que s'est envolé un groupe d'avions-citernes pour une période de cinq jours.

| SUPERFICIES DE LA ZONE NORDIQUE | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|------------|
| | SECTEUR | | TOTAL |
| | OUEST | EST | |
| SUPERFICIES SOUS SURVEILLANCE | 17 446 857 | 9 978 642 | 27 425 499 |

Inclus le territoire supplémentaire de couverture des infrastructures linéaires d'Hydro-Québec de 3 939 618,4 hectares

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

La qualité des interventions de la SOPFEU est mesurée, en partie, à l'aide d'objectifs opérationnels. Cette année, les résultats suivants ont été atteints : 91 % des incendies ont été découverts en deçà de 0,5 hectare et 85 % ont été attaqués dans l'heure suivant leur découverte. Les incendies ont été maîtrisés avant le prochain cycle de brûlage (10 h) dans 86 % des cas. De plus, 93 % des incendies ont été éteints avant d'atteindre une superficie de 3 hectares.



AMÉLIORATION CONTINUE

Dans le cadre du « Plan stratégique 2016-2019 », quatre enjeux ont été retenus : la santé et la sécurité, les ressources humaines, la performance organisationnelle ainsi que le coût et le financement du système de protection. Parmi les engagements pris, mentionnons celui concernant l'utilisation du « module de gestion des opérations » par le personnel, qui est déjà réalisé à 70 %.

Pour la première fois, des audits internes ont été réalisées dans les bases opérationnelles de la « Zone nordique » en plus de celles de la « Zone de protection intensive ». Des opportunités d'amélioration ont été soulevées et prises en charge par les propriétaires des processus visés.

RESSOURCES HUMAINES

En vue de se préparer aux éventuels départs à la retraite, la Direction des ressources humaines travaille activement à un programme provincial portant sur la gestion des compétences. Les travaux ont été amorcés en 2016 et se poursuivront en 2017.

Un des engagements identifiés dans le « Plan stratégique 2016-2019 » est de former le personnel d'opérations sur les fonctions critiques du Système de commandement de l'intervention (SCI). La cible fixée pour 2019 est déjà réalisée à 50 %. Il s'agit d'un effort considérable de conception ainsi que de diffusion, qui sera poursuivi dans les années à venir.

Au cours de l'année, 34 697 heures ont été accordées à la formation des équipes terrestres et aériennes ainsi qu'à la gestion. Aussi, 7 473 heures ont été allouées à la formation en santé et sécurité au travail.

| TABLEAU DES EFFECTIFS EN 2016 | | |
|-------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Postes réguliers | Postes saisonniers | Main-d'oeuvre auxiliaire formée |
| 170 | 301 | 561 |

| FORMATIONS EN 2016 | | |
|-----------------------|---|------------------------|
| SECTEUR | NOM DE LA FORMATION | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
| OPÉRATIONS TERRESTRES | Cours avancé en comportement des incendies de forêt | 14 |
| | Chef de section/chef de lutte stade 2 | 12 |
| | Chef d'équipe | 13 |
| | Combattant qualifié | 560 |
| | Combattant qualifié - National | 14 |
| | Gestionnaire de la section des opérations | 28 |
| | Gestionnaire de la section logistique | 30 |
| | I-100 | 20 |
| | I-200 | 34 |
| | I-300 | 19 |
| | Leadership niveau 200 | 18 |
| | Leadership niveau 300 | 45 |
| | Responsable équipe de frappe | 49 |
| | Cours de spécialiste en comportement des incendies | 4 |
| OPÉRATIONS AÉRIENNES | Accueil pilote | 432 |
| | Aéropointage et lutte aérienne | 7 |
| FORMATIONS GÉNÉRALES | Formation de formateurs | 30 |
| | Formation en gestion | 138 |
| | Planification de la retraite | 23 |

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le 17 juillet, un pompier forestier de la SOPFEU est décédé dans l'exercice de ses fonctions à la suite d'une malaise lors d'une intervention sur un incendie. Le « Plan de mesures d'urgence » a alors été activé. La collaboration entre les divers intervenants concernés s'est déroulée en conformité avec nos procédures.

Malgré cet événement malheureux, une amélioration du taux OSHA a été observée en 2016 avec un résultat de 2.5 au cumulatif. Les quelques cas de lésions professionnelles qui sont survenus ont été de courte durée et sans arrêt de travail.

Taux OSHA* 2006-2016



*Le taux OSHA exprime le nombre total des lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées

Durant l'année, des demandes d'amélioration ont également été produites en ce qui a trait à la prévention. L'utilisation de ce système permet de faire des suivis plus efficaces et d'optimiser les actions entreprises dans ce domaine.

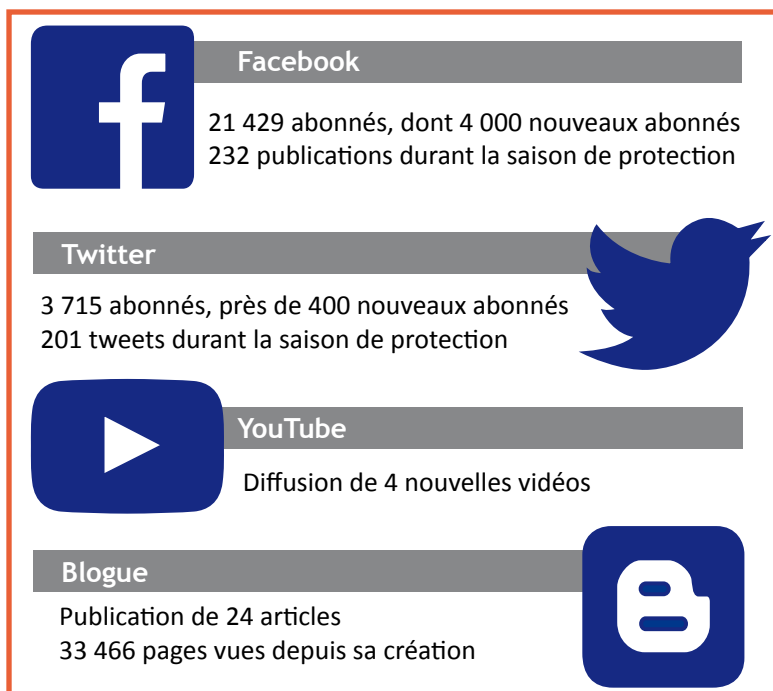
Finalement, de nouvelles cibles corporatives visant à réduire les accidents ont été mises en place lors du dépôt du « Plan stratégique 2016-2019 ». Ces cibles auront des répercussions sur les activités prévues dans les plans régionaux en SST.

PRÉVENTION ET INFORMATION

Le « Plan de prévention 2016-2019 » a été déployé en début d'année. Afin de poursuivre les efforts liés à la prévention des incendies de cause humaine, quatre enjeux ont été retenus : les brûlages printaniers, les activités récréatives, les plateformes technologiques et la communication interne.

À compter du 15 avril, un plan de communication alliant les médias traditionnels et les médias sociaux a été déployé pour sensibiliser les résidents aux risques des brûlages printaniers. Également, plusieurs actions ont été prises afin de partager le plus efficacement possible l'outil « Allume-feu » ainsi que le « Sac à eau » et, de cette façon, sensibiliser la population qui pratique des activités récréatives en forêt.

L'application mobile de la SOPFEU est désormais offerte en version Android en plus de la version iOS disponible depuis 2015. À nouveau cette année, un concours a été tenu sur Facebook. Il permettait aux utilisateurs d'évaluer les comportements à risque en forêt. Au total, 1 242 personnes ont participé, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à l'an dernier.



À la demande des Affaires autochtones et du Nord Canada, les communautés de Mistissini et de Waswanipi ont fait l'objet d'une évaluation des risques liés aux incendies de forêt. La formation de « Premier intervenant » leur a également été offerte.

La situation en Alberta a suscité un grand intérêt de la part des médias, générant une charge de travail importante pour un événement hors province.

DÉTECTION

Les aéronefs ont effectué 2 797 heures de vol pour la détection en « Zone de protection intensive » et 412 heures en « Zone nordique ». Pour les territoires où il n'y a pas de détection aérienne, une analyse des images satellites permet de repérer des points chauds. Durant la saison, 148 points chauds différents ont été détectés de cette façon. Ces derniers ont mené à 35 alertes dont 25 se sont avérées être de réels incendies.

Le premier et le dernier incendie de la saison se sont déclarés respectivement le 27 mars et le 3 décembre. Tous deux ont été signalés par le public. Au siège social, le centre des messages a répondu à 509 appels du public concernant des alertes de feu.

AÉRONEFS DE LUTTE

Les 14 avions-citernes du Service aérien gouvernemental (SAG) ont été utilisés pour un total de 1 578,2 heures dans le combat des incendies de forêt. De ce nombre, 996,8 heures ont été attirées à la « Zone de protection intensive » et 157,6 heures à la « Zone nordique ». Les avions ont également effectué 423,8 heures lors de prêts extérieurs. En début de saison, trois appareils CL-215P n'ont pu prendre part aux opérations en raison de problèmes liés à la batterie. Le lent début de saison a fait en sorte que les opérations n'en soient pas trop affectées.

Des signes de détérioration de la piste d'atterrissage à l'aéroport de Matagami ont entraîné sa fermeture pour certains appareils, dont les avions-citernes, durant une partie de la saison. La situation a été portée à l'attention des autorités concernées afin d'entreprendre des travaux de réfection. Lorsque les dangers d'incendie le demandaient, un hélicoptère était dédié à l'arrosage dans ce secteur comme mesure d'atténuation des risques.

Depuis maintenant 23 ans, une entente avec le comté de Los Angeles en Californie prévoit l'envoi de deux avions-citernes, à la fin août, pour la période automnale. En raison de la sécheresse et des feux de forêt qui sévissaient dans cette région, ainsi que de la disponibilité des appareils au Québec, l'envoi de ces aéronefs a été devancé de 25 jours.

SERVICES SPÉCIALISÉS

Le changement du service téléphonique traditionnel vers la téléphonie IP a été amorcé en 2016. Cette transition a déjà été effectuée pour les bases de Québec, de Baie-Comeau, de Roberval, de Duchesnay et de Bonaventure et se poursuivra au cours de l'année 2017. Cette nouvelle technologie, qui permet de brancher le téléphone directement sur l'accès Internet, générera des économies appréciables dans le futur.

Un nouveau site de télécommunications a été ouvert dans le parc national des Grands-Jardins afin d'améliorer la couverture VHF (*very high frequency*) sur le territoire. De plus, l'installation d'un lien micro-ondes entre Roberval et les bases de déploiement de Bonnard et du Camp NT Girardville permet d'offrir Internet 5Mb/s en téléversement et en téléchargement. La même opération sera réalisée pour la base de Chute-des-Passes. Le lien est stable et permet de libérer des antennes satellites, qui seront réutilisées à d'autres fins.

La modernisation des équipements et des logiciels utilisés a permis à la SOPFEU d'améliorer son site de relève des opérations. En 2017, l'élaboration d'un plan de modernisation du réseau de télécommunications sera amorcée et son implantation s'étendra sur quelques années.

L'informatisation des calculs du danger d'incendie en période printanière a également été réalisée et testée.

De plus, la Société a conçu, a développé et a implanté un programme de vérification quotidienne de la prévision météorologique du danger d'incendie. Ce dernier permet d'évaluer la performance de plusieurs modèles de prévision. Au cours des prochaines années, ce programme sera utilisé afin de constater l'évolution de notre performance dans ce domaine.



CONCLUSION

À nouveau cette année, le contexte économique a mené le conseil d'administration à demander à la direction générale d'analyser ses façons de faire afin d'identifier des pistes pour diminuer les frais de fonctionnement. Pour répondre aux besoins exprimés, la direction a retenu les services d'un consultant en optimisation et du directeur à l'analyse des processus et optimisation. Ces derniers ont rencontré tous les services de l'organisation afin d'examiner les tâches qu'ils accomplissaient. Cet exercice a mené à des recommandations qui ont ensuite été inscrites à l'intérieur d'un plan d'implantation qui s'échelonne sur les prochaines années.

L'année 2016 a aussi été marquée par la mise en place du « Plan stratégique 2016-2019 » qui dresse les enjeux et les engagements privilégiés par la Société. Parmi ceux-ci, l'élaboration d'un plan de relève pour ses postes critiques, qui n'avait pu être réalisé lors du plan précédent, sera chapeautée par un comité permanent regroupant des membres du conseil d'administration.

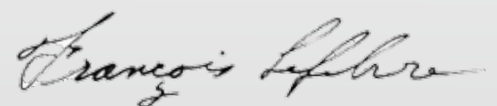
La SOPFEU a eu le regret de perdre un de ses pompiers forestiers dans le cadre de ses opérations. En mon nom personnel et en celui de tous les employés de la SOPFEU, j'offre mes plus sincères condoléances aux membres de la famille, aux amis et aux collègues de monsieur Régis Tremblay. Monsieur Tremblay en était à sa 30^e saison de protection des forêts et je tiens à souligner son apport à la réalisation de notre mission.

Par ailleurs, je me dois d'exprimer ma reconnaissance envers tous les employés, réguliers comme saisonniers, qui ont pris leur retraite dans la dernière année. De ceux-ci, messieurs Gaétan Lemaire, directeur à l'analyse des processus et optimisation, et Daniel Normand, directeur du centre provincial de lutte, ont exercé, au fil des années, plusieurs fonctions au sein de la Société et ont grandement contribué à faire évoluer cette noble mission qu'est la protection des forêts contre le feu.

Je désire aussi souligner la collaboration et la compétence de notre personnel lors de l'exécution de nos mandats ainsi que lorsque certains sont appelés à participer au rayonnement de notre organisation au-delà des frontières du Québec.

De plus, la responsabilité qui est la nôtre ne saurait être remplie avec succès sans l'aide et la contribution de nombreux collaborateurs qui nous appuient chaque année. Je remercie donc les membres de l'industrie forestière, le MFFP, les grands propriétaires privés ainsi que nos fidèles partenaires tels que la Direction de la protection des forêts, le Service aérien gouvernemental, le Centre interservices des feux de forêt du Canada et la Northeastern Forest Fire Protection Commission pour leur coopération.

Au président, monsieur Charles-André Préfontaine, aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration, j'adresse mes sincères remerciements pour leur appui et leur engagement, qui ont permis, encore cette année, de mener à bien notre mission.



François Lefebvre, ing. f., M.Sc.
Directeur général

STATISTIQUES DES INCENDIES

RÉSUMÉ DE LA SITUATION PAR MOIS

SECTION INTENSIVE

| | | Foudre | Chemin de fer | Opérations forestières | Opérations industrielles | Incendiaires | Résidents | Récréation | Diverses | Total |
|-----------|---|--------|---------------|------------------------|--------------------------|--------------|-----------|------------|----------|-------|
| Mars | A | | | | | | 1 | | | 1 |
| | B | | | | | | 0.1 | | | 0.1 |
| Avril | A | | | 1 | 1 | 4 | 72 | 10 | | 88 |
| | B | | | 0.6 | 0.9 | 0.2 | 20.4 | 13 | | 35.1 |
| Mai | A | 2 | 1 | 2 | 5 | 8 | 63 | 38 | | 119 |
| | B | 0 | 0 | 0 | 0.2 | 5.6 | 46.4 | 31.9 | | 84.1 |
| Juin | A | 29 | | 8 | 20 | 1 | 16 | 38 | 1 | 113 |
| | B | 112.6 | | 30.2 | 1.2 | 0 | 3.7 | 59.8 | 0.2 | 207.7 |
| Juillet | A | 26 | | 8 | 2 | | 5 | 19 | | 60 |
| | B | 391.4 | | 2.3 | 0 | | 1.9 | 2.3 | | 397.9 |
| Août | A | 21 | | 4 | 1 | 2 | 3 | 43 | | 74 |
| | B | 45.2 | | 0.7 | 0 | 0 | 0 | 6.4 | | 52.3 |
| Septembre | A | | | | 1 | 3 | 3 | 9 | | 16 |
| | B | | | | 0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | | 0.6 |
| Octobre | A | | | 1 | 1 | 1 | 8 | 14 | | 25 |
| | B | | | 0 | 0.3 | 0 | 2 | 1.4 | | 3.7 |
| Novembre | A | | | | 1 | | 3 | 1 | | 5 |
| | B | | | | 0 | | 0 | 0 | | 0 |
| Décembre | A | | | | 1 | | | | | 1 |
| | B | | | | 0.1 | | | | | 0.1 |
| TOTAL | A | 78 | 1 | 24 | 33 | 19 | 174 | 172 | 1 | 502 |
| | B | 549.2 | 0 | 33.8 | 2.7 | 5.9 | 74.6 | 115.1 | 0.2 | 781.5 |

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

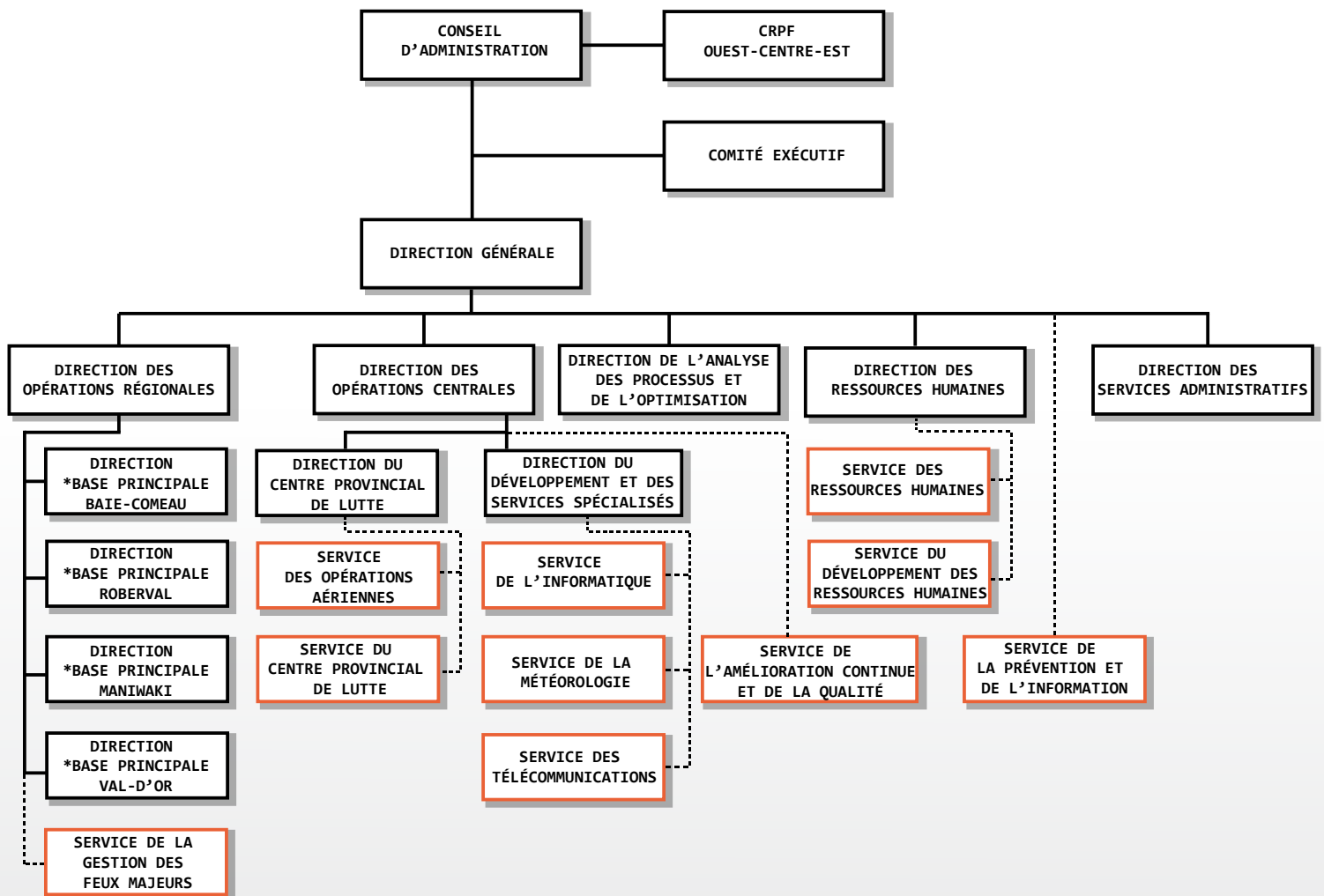
SECTION NORDIQUE

| | | Foudre | Chemin de fer | Opérations forestières | Opérations industrielles | Incendiaires | Résidents | Récréation | Diverses | Total |
|-------|---|----------|---------------|------------------------|--------------------------|--------------|-----------|------------|----------|----------|
| TOTAL | A | 93 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 6 | 0 | 100 |
| | B | 32 487.2 | 0 | 0 | 3.8 | 0 | 0 | 98.2 | 0 | 32 589.2 |

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET DES SERVICES



* Chaque base principale comporte :

- Service des opérations aériennes;
- Service des opérations terrestres;
- Services de soutien.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Chantal Savoie, CPA, CGA, M.Sc.
Directrice des services
administratifs

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 sont présentés dans les pages qui suivent. Leur présentation répond aux normes comptables prescrites par CPA Canada aux organismes à but non lucratif du secteur privé. Les états financiers ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les informations suivantes peuvent également être d'intérêt pour le lecteur.

ÉTATS DES RÉSULTATS

COTISATION DES MEMBRES

L'entrée en vigueur d'une nouvelle mesure économique adoptée par le gouvernement provincial dans le cadre de son budget 2016-2017 a marqué l'année financière 2016. Cette mesure a eu pour effet de modifier le partage des cotisations entre les membres dans le cours de l'année financière de la SOPFEU. Ainsi, la portion du financement gouvernemental, fixée à 50 % avant l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure, s'est élevée à 62,5 % à compter du 1^{er} avril 2016, et sera portée respectivement à 75 % et à 100 % à compter du 1^{er} avril 2017 et du 1^{er} avril 2018. Étant donné que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assume également la part des membres territoriaux de moins de 800 hectares, le financement gouvernemental s'est élevé à 67,5 % des cotisations en 2016 comparativement à 61,9 % en 2015 (sur base annuelle pondérée).

COTISATION GÉNÉRALE

La cotisation générale s'établit à 39 237 499 \$ en 2016 comparativement à 40 432 000 \$ en 2015, soit une diminution de 1 194 501 \$. La variation s'explique principalement par le crédit de 1 317 842 M\$ accordé aux membres en 2016 et par la hausse des dépenses d'opérations budgétées de 123 341 \$. La portion du crédit applicable au MFFP a été retournée aux membres territoriaux et bénéficiaires, pour compenser l'effet de l'entrée en vigueur tardive de la nouvelle mesure économique applicable à la cotisation de suppression. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à l'annexe A des états financiers.

FINANCEMENT DES AVIONS-CITERNES CL-415

La participation des membres à l'achat des CL-415 se fait selon le partage suivant, soit 85,06 % pour le MFFP et 14,94 % pour les membres bénéficiaires et territoriaux. Historiquement, la contribution des membres bénéficiaires était de la hauteur des coûts théoriques de remotorisation des CL-215 au moment de l'achat des CL-415 (soit un financement de 81,6 % pour le Ministère et 18,4 % pour les membres bénéficiaires). À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure économique, le Ministère a augmenté sa contribution. La répartition de la cotisation de financement des CL-415 entre les trois catégories de membres est présentée à l'annexe A des états financiers.

Le tableau suivant présente le taux de la cotisation générale et de la cotisation de financement des avions-citernes CL-415 sur le volume autorisé, au cours des deux dernières années.

| AU MÈTRE CUBE | | À L'HECTARE | |
|---------------|-----------|-------------|-----------|
| 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| 0,5388 \$ | 0,7103 \$ | 0,3922 \$ | 0,4685 \$ |

SUPERFICIES ET MÈTRES CUBES

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul des sommes à cotiser. En effet, bien que les taux de cotisations soient fixés en début d'année et maintenus tout au long de la période, il demeure que le territoire détenu par chaque catégorie de membres et les volumes alloués sont pris en compte en cours d'année. Ils fixent les justes montants qu'auraient dû payer les membres et influencent les cotisations de l'année suivante pour les membres bénéficiaires et territoriaux.

Le pourcentage de participation des trois catégories de membres a varié de la façon suivante en 2016 :

| | PART PRÉVUE | PART MOYENNE |
|---------------|-------------|--------------|
| Ministre | 67,23 % | 67,66 % |
| Bénéficiaires | 30,91 % | 30,55 % |
| Territoriaux | 1,86 % | 1,79 % |

Pour les membres bénéficiaires, les cotisations sur les ventes de gré à gré encaissées en 2016, soit un montant de 955 095 \$, ainsi que les cotisations perçues en trop compte tenu de l'écart entre le volume prévu et le volume réel, ont généré un surplus d'apport de 1 154 011 \$. Pour les membres territoriaux, un déficit de cotisation générale de 8 882 \$ a été enregistré. Ces montants seront pris en compte dans l'apport de ces membres en 2017.

REVENUS DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

Les états financiers présentent un revenu de 7 662 343 \$ représentant le trop-perçu sur les cotisations versées par la SOPFEU au Service aérien gouvernemental en 2015-2016, soit des revenus inégalés. Le montant anticipé à la confection du budget s'élevait à 3 417 031 \$. La variation s'explique essentiellement par les revenus dégagés par les prêts d'avions-citernes hors province en 2015.

DÉPENSES DE SUPPRESSION

Les coûts de la suppression des incendies de forêt ont totalisé 21 670 442 \$ au Québec en 2016. Le tableau qui suit présente la répartition des coûts entre les différentes zones de protection.

| ZONES | 2016 |
|-----------|---------------|
| Intensive | 20 307 820 \$ |
| Tampon | 48 277 \$ |
| | 20 356 097 \$ |
| Nordique | 1 314 345 \$ |
| Total | 21 670 442 \$ |

Les frais d'incendies dans la zone tampon sont traités selon les modalités applicables à la zone de protection intensive.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le solde de l'actif net non affecté présente un excédent accumulé de 3 361 501 \$ au 31 décembre 2016. Compte tenu que le déficit actuariel accumulé, au montant de 1 181 382 \$, sera amorti et remboursé selon les règles de Retraite Québec; compte tenu que le solde de 585 884 \$ non cotisé aux membres pour le développement des pistes d'atterrissage de Bonnard et de Manic 5 leur sera facturé selon le calendrier de paiement adopté par le conseil d'administration; et compte tenu que la provision pour vacances courues et temps supplémentaire accumulé, au montant de 2 001 962 \$, sera cotisée lorsque les déboursés correspondants seront effectués; l'actif net non affecté considéré aux fins budgétaires est augmenté d'autant, soit un actif net non affecté de 7 130 729 \$.

ACTIFS NET INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif net investi en immobilisations corporelles s'élevait à 13 407 454 \$ au 31 décembre 2016. Dans le cours de l'année, la Société a acquis des immobilisations totalisant 535 317 \$. Les acquisitions ont été réalisées dans le cours normal des affaires et ne représentent aucun projet majeur.



Chantal Savoie, CPA, CGA, M.Sc.
Directrice des services administratifs



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant | i |
| État des résultats | 1 |
| État de l'évolution de l'actif net | 2 |
| Bilan | 3 |
| État des flux de trésorerie | 4 |
| Notes complémentaires | 5 |
| Annexes | 14 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

PRODUITS

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Cotisations des membres (annexe A) | 65 354 482 \$ | 57 835 842 \$ |
| Autres prestations de services liés à la mission (annexe B) | 4 903 271 | 5 017 220 |
| Trop perçus du Service aérien gouvernemental | 7 662 343 | 4 394 292 |
| Autres produits | 1 203 378 | 1 227 558 |
| | 79 123 474 | 68 474 912 |

CHARGES

CHARGES ÉMANANT DU BUDGET D'OPÉRATIONS

| | | |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Prévention et information (annexe C) | 710 288 | 652 257 |
| Présuppression (annexe D) | 49 438 931 | 47 203 048 |
| Détection (annexe E) | 2 987 153 | 2 907 011 |
| Administration (annexe F) | 7 242 994 | 7 767 559 |

60 379 366 58 529 875

CHARGES IMPUTÉES À LA SUPPRESSION ET LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION

(7 337 001) (3 579 812)

53 042 365 54 950 063

CHARGES DE SUPPRESSION (annexe G)

20 356 097 11 520 890

CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION (annexe H)

4 510 338 4 599 008

77 908 800 71 069 961

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

1 214 674 \$ (2 595 049) \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

| | Investi en immobi- lisations corporelles | Non affecté | Total | Total |
|---|---|-----------------------|----------------------|---------------|
| SOLDE , début de l'exercice | 16 245 343 \$ | (4 852 038) \$ | 11 393 305 \$ | 15 041 530 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (3 559 462) | 4 774 136 | 1 214 674 | (2 595 049) |
| Investissement en immobilisations corporelles, net de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition | 721 574 | (721 574) | - | - |
| Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies | - | 4 160 977 | 4 160 977 | (1 053 176) |
| SOLDE , fin de l'exercice | 13 407 455 \$ | 3 361 501 \$ | 16 768 956 \$ | 11 393 305 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN

Au 31 décembre

2016

2015

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Encaisse | 1 689 699 \$ | 2 630 223 \$ |
| Créances (note 3) | 10 954 430 | 7 059 923 |
| Stocks | 486 737 | 617 620 |
| Frais payés d'avance | 106 807 | 6 345 |

13 237 673 10 314 111

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

14 508 344 17 046 186

27 746 017 \$ 27 360 297 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Dettes de fonctionnement (note 6) | 8 694 789 \$ | 9 394 450 \$ |
| Obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 7) | 278 321 | 171 851 |

8 973 110 9 566 301

OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)

822 569 628 992

PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 8)

1 181 382 5 771 699

10 977 061 15 966 992

ACTIF NET

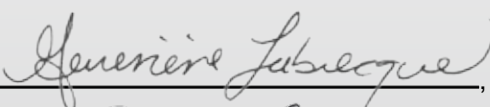
| | | |
|--|------------|-------------|
| Investi en immobilisations corporelles | 13 407 455 | 16 245 343 |
| Non affecté | 3 361 501 | (4 852 038) |

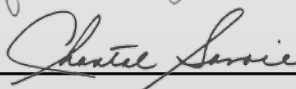
16 768 956 11 393 305

27 746 017 \$ 27 360 297 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|---|--------------------|------------------|
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 1 214 674 \$ | (2 595 049) \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 846 200 | 2 607 991 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 1 713 263 | 218 699 |
| Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées | 162 572 | 279 894 |
| Cotisation d'équilibre - régime de retraite | (591 912) | (1 300 680) |
| | 4 344 797 | (789 145) |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement | (4 524 757) | 4 874 064 |
| | (179 960) | 4 084 919 |

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | | |
|---|------------------|--------------------|
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (535 317) | (1 392 967) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 4 538 | 299 635 |
| | (530 779) | (1 093 332) |

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Variation de l'emprunt bancaire | - | (70 000) |
| Remboursement de la dette à long terme | - | (90 637) |
| Remboursement de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition | (229 785) | (97 817) |
| | (229 785) | (258 454) |

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | | |
|--|------------------|------------------|
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice | 2 630 223 | (102 910) |
|--|------------------|------------------|

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

1 689 699 \$ **2 630 223 \$**

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :

| | | |
|--|------------|------------|
| Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de dettes de fonctionnement | 1 245 \$ | 40 238 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de contrats de location-acquisition | 529 832 \$ | 898 660 \$ |

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents aux autres prestations de services liés à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide au combat des incendies de forêts hors province.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG.

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunication, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'Organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'Organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêts causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêts, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météo, etc.), les charges liées aux infrastructures ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'Organisme pour la détection des feux de forêts, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'Organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, pour les services d'amélioration continue et d'informatique de gestion.

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêts, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et l'aide du combat des incendies de forêts hors service.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisés en charge au cours de l'exercice totalise 1 462 168 \$ (2015 - 1 081 909 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisé à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et la durée ou les taux suivants :

| | Méthodes d'amortissement | Durée ou taux |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Bâtisses | solde décroissant | 4 % |
| Bâtisses sur terrains loués | linéaire | durée résiduelle du bail |
| Équipement de communication | solde décroissant | 20 % |
| Mobilier de bureau | solde décroissant | 20 % |
| Pistes d'atterrissage | solde décroissant | 4 % |
| Équipement informatique | solde décroissant | 30 % |
| Équipement de suppression | solde décroissant | 20 % |
| Matériel roulant | linéaire | 10 % |
| Équipement de suppression - autres infrastructures | solde décroissant | 4 % |
| Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition | linéaire | 10 % |

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'Organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation.

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

3. CRÉANCES

| | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|---------------|--------------|
| Cotisations à recevoir | 12 489 047 \$ | 8 511 424 \$ |
| Provision pour créances douteuses | 1 534 617 | 1 718 923 |
| | 10 954 430 | 6 792 501 |
| Taxes à la consommation | - | 267 422 |
| | 10 954 430 \$ | 7 059 923 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2016 | | 2015 | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Terrains | 198 655 \$ | - \$ | 198 655 \$ | 198 655 \$ |
| Bâtisses | 9 465 413 | 3 840 796 | 5 624 617 | 5 834 457 |
| Bâtisses sur terrains loués | 6 403 784 | 5 365 811 | 1 037 973 | 1 439 795 |
| Équipement de communication | 4 490 425 | 2 462 855 | 2 027 570 | 3 977 910 |
| Mobilier de bureau | 811 790 | 545 817 | 265 973 | 315 284 |
| Pistes d'atterrissage | 3 033 818 | 1 110 980 | 1 922 838 | 2 002 956 |
| Équipement informatique | 1 458 225 | 1 117 464 | 340 761 | 449 553 |
| Équipement de suppression | 5 304 813 | 3 780 585 | 1 524 228 | 1 648 013 |
| Matériel roulant | 578 620 | 375 785 | 202 835 | 264 105 |
| Équipement de suppression - autres infrastructures | 100 173 | 4 473 | 95 700 | 61 740 |
| | 31 845 716 | 18 604 566 | 13 241 150 | 16 192 468 |
| Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition | 1 428 492 | 161 298 | 1 267 194 | 853 718 |
| | 33 274 208 \$ | 18 765 864 \$ | 14 508 344 \$ | 17 046 186 \$ |

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Organisme a cédé des équipements de suppression et du matériel roulant. De plus, il a radié du mobilier, de l'équipement et de l'équipement de communication.

Des immobilisations corporelles pour un montant de 529 832 \$ (2015 - 898 660 \$) ont été acquises au moyen de contrats de location-acquisition.

5. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de garantie d'un montant autorisé de 2 810 162 \$ (note 8).

Les facilités de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2016 | 2015 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs | 5 460 219 \$ | 6 440 367 \$ |
| Salaires et vacances courus | 2 437 918 | 2 292 652 |
| Sommes à remettre à l'État | | |
| Taxes à la consommation | 11 102 | - |
| Retenues à la source et contributions | 319 465 | 279 594 |
| Frais courus | 466 085 | 381 837 |
| | 8 694 789 \$ | 9 394 450 \$ |

7. OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Contrats de location, garantis par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels totalisant 126 350 \$ incluant les intérêts au taux variant de 3,099 % à 3,2639 %, avec option d'achat totalisant 46 \$, échéant entre juillet 2020 et juillet 2021. Dans le cas où l'Organisme ne se prévaut pas de son option d'achat, le locateur disposera du matériel. Si le produit de revente dépasse la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, le locateur remboursera d'autant l'Organisme. À l'opposé, si le produit de revente est inférieur à la différence entre le coût du matériel et les loyers payés, l'Organisme remboursera d'autant le locateur | 1 100 890 \$ | 800 843 \$ |
| Portion échéant au cours du prochain exercice | 278 321 | 171 851 |
| | 822 569 \$ | 628 992 \$ |

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|--------|------------|
| 2017 - | 278 321 \$ |
| 2018 - | 287 285 \$ |
| 2019 - | 296 537 \$ |
| 2020 - | 191 833 \$ |
| 2021 - | 46 926 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de rattachement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2015. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une estimation du passif au 31 décembre 2016.

Situation du régime de retraite

| | 2016 | 2015 |
|--|-----------------------|----------------|
| Juste valeur des actifs du régime | 51 819 329 \$ | 48 192 167 \$ |
| Obligation au titre des prestations définies | 53 000 711 | 53 963 866 |
| Passif au titre des prestations définies | (1 181 382) \$ | (5 771 699) \$ |

Selon les instructions que l'Organisme a données au comité de retraite, la cotisation d'équilibre pour l'année 2016 est établie en amortissant sur quinze ans les nouveaux déficits selon l'approche de solvabilité.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle qui a été versée au cours de l'année 2016 est de 591 912 \$ (2015 - 1 300 680 \$). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2018.

L'Organisme peut, en accord avec la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec », choisir de prendre une lettre de crédit au lieu de payer les cotisations d'équilibre à la caisse de retraite en tout ou en partie. Cette option est utilisée depuis 2008 par l'Organisme. Ainsi, une lettre de crédit de soutien au montant de 2 810 162 \$ au 31 décembre 2016 (2 810 162 \$ au 31 décembre 2015) a été émise au nom du « Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ».

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en août 2028 pour la location d'une bâtisse, d'équipements et de matériel roulant. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 8 355 099 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|--------|--------------|
| 2017 - | 4 192 219 \$ |
| 2018 - | 3 960 615 \$ |
| 2019 - | 3 304 234 \$ |
| 2020 - | 314 802 \$ |
| 2021 - | 268 509 \$ |

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Au 31 décembre 2016, environ 74 % (2015 - 44 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, à son régime de retraite et à son obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme assume des facilités de crédit à taux d'intérêt variables. Conséquemment, il encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

A - COTISATIONS DES MEMBRES

| | | | | 2016 |
|--|----------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| | Générale | Suppression intensive et tampon | Financement CL-415 | Total |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs | 26 445 723 \$ | 12 799 806 \$ | 4 933 603 \$ | 44 179 132 \$ |
| Bureau de mise en marché des bois | 3 243 402 | 1 818 543 | 209 405 | 5 271 350 |
| Bénéficiaires | 8 847 576 | 5 281 615 | 609 544 | 14 738 735 |
| Territoriaux | 700 798 | 416 620 | 47 847 | 1 165 265 |
| | 39 237 499 \$ | 20 316 584 \$ | 5 800 399 \$ | 65 354 482 \$ |

| | | | | 2015 |
|--|----------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| | Générale | Suppression intensive et tampon | Financement CL-415 | Total |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs | 24 072 405 \$ | 6 861 179 \$ | 4 802 976 \$ | 35 736 560 \$ |
| Bureau de mise en marché des bois | 4 248 027 | 1 117 773 | 262 122 | 5 627 922 |
| Bénéficiaires | 11 152 521 | 3 269 372 | 757 412 | 15 179 305 |
| Territoriaux | 959 047 | 269 518 | 63 490 | 1 292 055 |
| | 40 432 000 \$ | 11 517 842 \$ | 5 886 000 \$ | 57 835 842 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

B - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES LIÉS À LA MISSION

| | | Québec | Hors Québec | Total | Total |
|--|-------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------|
| Affaires autochtones et du Nord du Canada | Présuppression zone nordique | 814 327 \$ | - \$ | 814 327 \$ | 840 589 \$ |
| Affaires autochtones et du Nord du Canada | Suppression zone nordique | 94 724 | - | 94 724 | 180 656 |
| Hydro-Québec | Présuppression zone nordique | 814 327 | - | 814 327 | 840 589 |
| Hydro-Québec | Suppression zone nordique | 1 175 718 | - | 1 175 718 | 27 717 |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs | Présuppression zone nordique | 814 327 | - | 814 327 | 840 589 |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs | Suppression zone nordique | 213 044 | - | 213 044 | 16 220 |
| Tiers | Présuppression zone nordique | 22 218 | - | 22 218 | - |
| | | 3 948 685 | - | 3 948 685 | 2 746 360 |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs | Présuppression Iles-de-la-Madeleine | 9 266 | - | 9 266 | 6 305 |
| Ministères des forêts, de la Faune et des Parcs | Présuppression Anticosti | 62 708 | - | 62 708 | 57 395 |
| Gouvernement de la Colombie-Britannique | Suppression | - | 124 778 | 124 778 | 245 925 |
| Gouvernement de la Saskatchewan | Suppression | - | - | - | 241 717 |
| Gouvernement de l'Alberta | Suppression | - | 585 754 | 585 754 | 501 040 |
| Gouvernement du Manitoba | Suppression | - | - | - | 692 698 |
| Gouvernement de la Nouvelle-Écosse | Suppression | - | 62 860 | 62 860 | - |
| Tiers | Présuppression Anticosti | 63 980 | - | 63 980 | 47 072 |
| Northeast Fire Forest Protection Compact (NFFPC) | Coupe d'arbres et suppression | - | - | - | 443 510 |
| Canadian Interagency Forest Fire Center (CIFFC) | Prévention et information | - | 3 852 | 3 852 | - |
| Tiers | Suppression | 41 388 | - | 41 388 | 35 198 |
| | | 4 126 027 \$ | 777 244 \$ | 4 903 271 \$ | 5 017 220 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

C - PRÉVENTION ET INFORMATION

| | | |
|--|------------|------------|
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 615 265 \$ | 569 338 \$ |
| Déplacement et communications | 93 465 | 82 919 |
| Équipements, fournitures et entretien | 1 292 | - |
| Loyers aéronefs et autres | 266 | - |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 710 288 \$ | 652 257 \$ |

D - PRÉSUPPRESSION

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 19 866 572 \$ | 17 501 398 \$ |
| Avions-citernes - frais d'opération | 11 364 160 | 12 314 349 |
| Avions-citernes - frais de financement | 5 800 399 | 5 885 709 |
| Équipements, fournitures et entretien | 3 267 293 | 2 765 376 |
| Frais de déplacement et télécommunications | 755 090 | 771 746 |
| Loyers aéronefs et autres | 4 956 715 | 5 444 623 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 1 682 129 | 81 849 |
| Services professionnels et administratifs | 373 708 | 343 157 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 372 865 | 2 094 841 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 49 438 931 \$ | 47 203 048 \$ |

E - DÉTECTION

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 476 475 \$ | 418 351 \$ |
| Équipements, fournitures et entretien | 3 967 | - |
| Frais de déplacement et télécommunications | 57 522 | 48 849 |
| Loyers aéronefs et autres | 2 449 189 | 2 408 253 |
| Services professionnels et administratifs | - | 31 558 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 2 987 153 \$ | 2 907 011 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

F - ADMINISTRATION

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 4 221 716 \$ | 3 957 461 \$ |
| Créances douteuses | - | 675 000 |
| Coût de la lettre de crédit | 45 135 | 45 013 |
| Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées | 162 572 | 279 894 |
| Équipements, fournitures et entretien | 776 674 | 776 473 |
| Frais de déplacement et télécommunications | 262 431 | 247 206 |
| Intérêts sur l'obligation découlant de contrats de location-acquisition | 32 238 | 16 453 |
| Loyers | 221 704 | 211 078 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 31 134 | 136 850 |
| Services professionnels et administratifs | 1 016 055 | 908 981 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 473 335 | 513 150 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 7 242 994 \$ | 7 767 559 \$ |

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

G - CHARGES DE SUPPRESSION

| | 2016 | | |
|--|---|---------------------------------|----------------------|
| | Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations | Charges supplé- mentaires | Total |
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 2 854 947 \$ | 2 024 523 \$ | 4 879 470 \$ |
| Avions-citernes | - | 8 181 908 | 8 181 908 |
| Contractuels, municipalités et compagnies | - | 393 270 | 393 270 |
| Équipements, fournitures et entretien | 2 166 946 | 1 229 887 | 3 396 833 |
| Loyers aéronefs et autres | 1 049 612 | 2 455 004 | 3 504 616 |
| | 6 071 505 \$ | 14 284 592 \$ | 20 356 097 \$ |

| | 2015 | | |
|--|---|---------------------------------|----------------------|
| | Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations | Charges supplé- mentaires | Total |
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 1 183 268 \$ | 523 857 \$ | 1 707 125 \$ |
| Avions-citernes | - | 6 923 407 | 6 923 407 |
| Contractuels, municipalités et compagnies | - | 319 753 | 319 753 |
| Équipements, fournitures et entretien | 807 111 | 901 861 | 1 708 972 |
| Loyers aéronefs et autres | 483 128 | 378 505 | 861 633 |
| | 2 473 507 \$ | 9 047 383 \$ | 11 520 890 \$ |

Les charges de suppression incluent des coûts qui, n'eût été de la présence d'incendies de forêt, auraient été imputées aux charges de présuppression. En 2016, des coûts totalisant 6 071 505 \$ (2015 - 2 473 507 \$) ont été imputés aux charges de suppression, réduisant d'autant les charges de présuppression.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

H - CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION

| | 2016 | | |
|---|---|---------------------------------|---------------------|
| | Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations | Charges supplé- mentaires | Total |
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 428 644 \$ | 521 967 \$ | 950 611 \$ |
| Avions-citernes | - | 591 796 | 591 796 |
| Contractuels, municipalités, compagnies | - | 116 582 | 116 582 |
| Équipement, fournitures et entretien | 174 668 | 340 195 | 514 863 |
| Frais de déplacements et télécommunications | - | 440 160 | 440 160 |
| Loyers aéronefs et autres | 174 833 | 1 184 079 | 1 358 912 |
| Services professionnels et administratifs | 487 351 | 50 063 | 537 414 |
| | 1 265 496 \$ | 3 244 842 \$ | 4 510 338 \$ |

| | 2015 | | |
|---|---|---------------------------------|---------------------|
| | Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations | Charges supplé- mentaires | Total |
| Salaires, vacances, charges sociales et sous-traitance | 126 926 \$ | 1 617 554 \$ | 1 744 480 \$ |
| Avions-citernes | - | 71 993 | 71 993 |
| Contractuels, municipalités, compagnies | - | 2 436 | 2 436 |
| Équipement, fournitures et entretien | 43 888 | 435 397 | 479 285 |
| Frais de déplacements et télécommunications | 408 368 | 328 149 | 736 517 |
| Loyers aéronefs et autres | 49 615 | 967 590 | 1 017 205 |
| Services professionnels et administratifs | 477 507 | 69 585 | 547 092 |
| | 1 106 304 \$ | 3 492 704 \$ | 4 599 008 \$ |



SIÈGE SOCIAL
715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7

Téléphone: 418-871-3341
Télécopieur: 418-874-2627
www.sopfeu.qc.ca